

Attestation sur l'honneur
A déposer avant le 15 mars 2022

Dans le cadre prévu par le décret du 4 novembre 2019, pour accéder aux formations de médecine, de maïeutique, d'odontologie, de pharmacie et de masseur-kinésithérapeute (MMOPK), vous devez déposer un dossier de candidature via E-candidat.

La présente attestation doit être jointe, correctement remplie et signée :

Je soussigné(e) : M. Mme

Nom :

Prénom :

Né(e) le

à :

Pays :

Numéro étudiant :

atteste sur l'honneur :

ne pas avoir déposé au titre de la prochaine rentrée universitaire **2022-2023** de dossier de candidature pour l'une des formations de santé (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, masso-kinésithérapie) **dans une autre université** française

avoir déposé cette candidature **uniquement** auprès de l'université de _____ en vue d'une éventuelle admission pour la rentrée 2022-2023.

J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal.

Fait à

Signature obligatoire

Le